

AVIS n° 2008/12-04
relatif à l'habilitation de l'Institut français de mécanique avancée (IFMA)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

- Vu la demande présentée par l'Institut français de mécanique avancée (IFMA) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations,
- Vu le rapport établi par Mme Geneviève INGLEBERT et M. Yves BRÉVAL, et présenté lors de la séance plénière du 2 décembre 2008,

LA COMMISSION DES TITRES D'INGÉNIEUR A ADOPTÉ LE PRÉSENT AVIS :

L'Institut français de mécanique avancée est un établissement public à caractère administratif créé en 1991. Il dispose de l'autonomie financière et pédagogique prévue par ce statut.

Sa création avait résulté d'une étroite concertation entre les milieux industriels, socio-économiques et académiques, qui se concrétise au sein de la *Fondation de l'IFMA*, à laquelle les statuts de l'établissement confient un rôle important dans les instances de l'école.

L'institut dispose d'une bonne notoriété et de moyens humains et matériels adaptés, et a une implication recherche satisfaisante. Une politique qualité est en cours d'élaboration.

L'école est active au sein du PRES *Clermont Université* au sein duquel elle travaille avec les autres écoles d'ingénieur clermontoises.

L'IFMA a développé une activité internationale, qui se traduit par une importante mobilité étudiante.

Les recommandations émises par la CTI en 2003 et en 2005 ont pour l'essentiel été suivies. Une procédure d'attribution des diplômes par voie de VAE a été mise sur pied.

Les référentiels de compétences ont été établis, la semestrialisation, les suppléments aux diplômes et les systèmes de crédits ECTS ont été mis en place.

1/ Formation IFMA en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

Le cursus principal vise à former en trois ans des ingénieurs capables de concevoir et de construire des équipements industriels et productiques, et maîtriser leurs implications organisationnelles, économiques et humaines.

Les enseignements sont de niveau et de qualité satisfaisants, et le placement des diplômés est bon.

Le recrutement par le concours E3A est de bonne qualité.

Jusqu'à présent, la mobilité internationale s'exerçait le plus souvent sous forme d'année-césure, ce qui conduisait à un allongement de scolarité pour 85% des étudiants. L'institut a désormais adopté une nouvelle maquette pédagogique qui intègre cette mobilité au sein d'un cursus de trois ans.

À la demande de ses partenaires industriels, l'institut souhaite offrir cette formation, à des stagiaires de la formation continue titulaires d'un BTS ou d'un DUT dans le domaine de la mécanique qui seraient recrutés directement en 2^{ème} année d'études. Le cursus s'appuie sur celui suivi par les étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année.

Ce dispositif apparaît satisfaisant.

/...

2/ Formation spécialité Génie industriel en partenariat avec l'ITII Auvergne en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Cette formation en partenariat avec l'ITII Auvergne a été ouverte et habilitée à partir de la rentrée 2005 par la voie de l'apprentissage en lien avec le CFAI Auvergne.

Elle vise à former des ingénieurs aptes à concevoir, organiser et gérer des systèmes intégrés de production.

Le recrutement et la pédagogie sont est spécifiques, et le rythme de l'alternance est satisfaisant.

Les périodes en entreprise font l'objet d'un suivi et d'une évaluation maîtrisés par l'école. Leur contribution à l'acquisition des compétences en vue du diplôme pourrait être mieux identifiée.

L'IFMA souhaite étendre ce cursus aux stagiaires de la formation continue dans des conditions d'alternance similaires à celles de l'apprentissage. Ce dispositif apparaît satisfaisant.

En conséquence, **la CTI émet un avis favorable au renouvellement pour une durée de six ans** à compter de la rentrée 2009 **de l'habilitation de l'Institut français de mécanique avancée** à délivrer les titres suivants :

Ingénieur diplômé de l'Institut français de mécanique avancée, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation continue et par VAE.,

Ingénieur diplômé de l'Institut français de mécanique avancée, spécialité Génie industriel, en partenariat avec l'ITII Auvergne, en formation initiale sous statut d'apprenti, en formation continue et par VAE.,

Le label européen pour les formations d'ingénieur *EUR-ACE Master* pourra être attribué aux deux diplômés d'ingénieur de l'IFMA sur demande de l'établissement à la CTI.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 2 décembre 2008

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le

Le président



Bernard REMAUD